

Pour diffusion immédiate
Le 28 avril 2017

Consultation publique sur la conservation et la gestion du grizzli

Le gouvernement du Yukon et la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon demandent aux Yukonnais de répondre à un sondage en ligne au sujet de la conservation et de la gestion de la population de grizzlis.

L'information collectée dans le cadre de ce sondage servira à élaborer un plan à l'échelle du territoire afin de donner une orientation stratégique aux initiatives de conservation et de gestion du grizzli.

Il faut environ 20 minutes pour répondre au sondage en ligne (en anglais), au <http://www.env.gov.yk.ca/> ou au <http://yfwmb.ca/.ca>. La date limite est le 27 mai 2017.

Citations

« Le gouvernement s'est engagé à veiller à la santé des populations d'animaux sauvages et à la conservation des grizzlis. Il est important de comprendre les diverses valeurs des Yukonnais et de reconnaître les liens qui les rattachent aux ours. Notre rôle de gérance environnementale nous appelle à travailler ensemble pour gérer de façon responsable les animaux sauvages et nos interactions durables avec ces derniers. »

- *M^{me} Pauline Frost, ministre de l'Environnement du Yukon*

« La Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon s'engage à veiller à ce que la gestion des animaux sauvages et de leurs habitats soit orientée par un principe de conservation en vertu de l'Accord-cadre définitif. Nous prenons des mesures en vue de permettre la participation du public à l'élaboration du plan et nous faisons appel aux Yukonnais pour répondre au sondage. »

- *M. Frank Thomas, président de la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon*

En bref

- En 2014, la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon a sondé l'opinion du public au sujet d'une modification proposée à la *Loi sur la faune*, qui aurait eu pour effet de rendre illégal le fait d'abattre un grizzli à moins de 30 m de certaines routes dans la région des lacs du Sud durant la saison de la chasse à l'ours du printemps.
- Après avoir examiné les réponses reçues, la Commission a recommandé, en 2015, que le gouvernement du Yukon élabore un plan englobant tous les aspects de la gestion et de la conservation des grizzlis, y compris la chasse le long des routes. Depuis, la Commission et le ministère de l'Environnement ont formé un groupe de travail qui collabore avec les gouvernements des Premières nations, les Inuvialuit, les conseils des ressources renouvelables et les groupes d'intérêt pour déterminer les questions qui devraient être abordées dans le plan.
- On estime qu'il y a entre 6 000 et 7 000 grizzlis au Yukon.
- Il y a peu de données sur la situation de la population de grizzlis au Yukon. Dans la majeure partie du territoire, l'état de la population de grizzlis est inconnu. Dans certaines régions, la conservation des grizzlis pourrait être une source de préoccupation.
- Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) estime que le grizzli est une espèce préoccupante. Lorsqu'une espèce est ajoutée à la liste établie en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, un plan de gestion est requis à l'échelle du pays. Le plan du Yukon servira à orienter le processus fédéral.

Pour en savoir plus : Sondage sur la conservation et la gestion du grizzli au Yukon (en anglais)

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-332-0362
sunny.patch@gov.yk.ca

Traolach Ó Murchú
Communications
Ministère de l'Environnement
867-393-7442
traolach.murchu@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-087

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.